

COUPES DE LA MANCHE

Trophée GUY LEMOINE - Challenge départemental - Coupe du Comité

Le **Trophée Guy LEMOINE**, le **Challenge départemental** et la **Coupe du Comité** sont ouverts à tous les clubs du département de la Manche.

- Seuls les licenciés traditionnels FFTT peuvent participer à ces COUPES de la Manche.
- Les clubs peuvent engager plusieurs équipes.
- Le numérotage des équipes s'effectuera en fonction du total des points des joueurs.

Le numérotage des équipes du même club s'effectuera en fonction du total des points de chaque équipe.

L'équipe numéro 1 sera celle ayant le plus fort total de points des deux joueurs, et ainsi de suite du plus fort au plus faible total.

1) FORMULE DE LA COMPETITION.

Equipe de **2 joueurs** :

- Les 2 joueurs d'une équipe sont désignés par **A** et **B**.
- Les 2 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par **X** et **Y**.

- La rencontre se dispute sur une table (**ou** sur deux tables si les deux équipes sont d'accord et disposent d'arbitres pour officier).
- L'ordre des parties est : **AX – BY – Double – AY – BX**.
- Les parties se disputent **au meilleur des 7 manches** (4 manches gagnées).
- Toutes les parties sont jouées.

2) DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

La COUPE se déroule en deux phases sur toute la saison.

- **1^{ère} phase : Les inscriptions sont limitées à 64 équipes.**

Les équipes sont réparties en **poules géographiques de 4 (Nord, Centre ou Sud)**

Si l'une de ces zones s'avère comporter **moins de 12 équipes**, celles-ci seront reversées dans la zone la plus proche.

- **2^{ème} phase** : A l'issue des poules :

- les équipes classées **1^{ères} et 2^{èmes}** sont intégrées dans le tableau final du « **Trophée Guy LEMOINE** ». Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.
- les équipes classées **3^{èmes} et 4^{èmes}** sont intégrées dans un second tableau dénommé « **Challenge Départemental** » qui également se déroulera par élimination directe jusqu'à la finale.

Les équipes, dont les deux joueurs ayant participé à la 1^{ère} phase et dont le total des points est inférieur ou égal à 2000 points, et qui auront été éliminées avant les demi-finales du tableau final du Trophée Guy Lemoine ou du Challenge départemental, auront la possibilité d'être intégrées dans le tableau dénommé « **Coupe du Comité** ». Toutefois, cette possibilité ne sera accordée que si au moins 4 équipes satisfaisaient aux conditions ci-dessus.

En effet, une équipe qui aura atteint le stade des demi-finales du Challenge départemental ou du Trophée Guy Lemoine sera retirée du tableau final de la Coupe du Comité (des récompenses leur étant acquises).

- En fonction du nombre de participants, **la Commission Sportive** se réserve d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait nécessaires pour la bonne organisation de cette 2^{ème} phase.

3) DATE ET HEURE DES RENCONTRES.

- Les dates et horaires des rencontres sont fixés librement par les responsables des 2 équipes.
- Elles doivent **impérativement** se dérouler **avant la date butoir** fixée par le responsable de l'épreuve.
Si la rencontre n'a pas été jouée à cette date, elle est considérée **perdue pour les 2 équipes** qui marquent 0 point.
Seule une souplesse de 48 h sera accordée après cette date butoir en concertation avec le responsable de l'épreuve (durée d'acheminement d'une lettre par la Poste).
- Pour la 1^{ère} phase, les rencontres de poules se déroulent de Novembre à Janvier à raison d'une rencontre environ toutes les trois semaines. Pour la 2^{ème} phase, les rencontres du tableau final se déroulent de Février à Mai (**une équipe ne se déplacera, si possible, pas plus de deux fois de suite**).
- Les finales du Trophée et du Challenge se dérouleront le jour des finales du championnat par équipes fin Mai, sauf cas de force majeure. La fréquence des rencontres sera fonction du nombre d'équipes dans le tableau.

4) COMPOSITION DES EQUIPES.

- Les COUPES de la Manche sont des **compétitions mixtes** : masculins et féminines peuvent participer.
- Elles sont ouvertes uniquement aux **juniors, seniors** et **vétérans** [né(e)s **avant le 1^{er} Janvier 2008**].
- Les joueurs ou joueuses d'une équipe doivent appartenir au même club.
- Le **total des points** des joueurs ou joueuses d'une équipe doit être **inférieur ou égal à 3000**.
Pour le calcul de ce total, seuls les points du classement des joueurs de la 1^{ère} phase sont pris en compte.

5) BRULAGE.

- Un joueur ayant participé à une rencontre avec une équipe ne peut plus participer aux coupes avec une autre équipe.
 - Pour disputer une rencontre du tableau final, un joueur doit avoir participé à **au moins une rencontre** lors de la 1ère phase avec cette équipe. **Toute infraction constatée à cette obligation sera sanctionnée par la perte des parties gagnées par le joueur non qualifié.**
 - En cas de **blessure grave** dûment constatée par un **certificat médical ou autre cas de force majeure**, les organisateurs se réservent la possibilité d'accorder une **dérogation** à une équipe qui serait dans l'incapacité de présenter deux joueurs (**après concertation avec le responsable de l'épreuve**).
- Dans tous les cas, le nouveau joueur devra avoir un classement inférieur au joueur indisponible : le classement pris en compte sera celui de la 1^{ère} phase pour les Poules et celui de la 2^{ème} phase pour le Tableau final.**

6) TRANSMISSION DES RESULTATS.

- Le résultat de chaque rencontre doit être transmis au responsable de l'épreuve suivant les instructions données en début de saison par la Commission Sportive.
- L'envoi de la feuille de la rencontre incombe à l'association qui reçoit, quel que soit le résultat enregistré, et doit être obligatoirement effectué dès la fin de la rencontre par **courrier postal affranchi au tarif normal ou par courriel**.
- En cas de forfait prévu, une feuille de rencontre doit être établie et la pièce confirmant le forfait doit être jointe. La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe qui bénéficie du forfait.
- **Pour les résultats remontés directement par GIRPE, il serait souhaitable de prévenir quand même le responsable de l'épreuve par courriel.**

7) DECOMPTE DES POINTS.

- Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie de simple ou de double gagnée.
- L'addition des points-partie obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.
- Les points rencontre suivants sont attribués :
 - une victoire = 3 points
 - une défaite = 1 point
 - une défaite par forfait ou pénalité = 0 point.

8) CLASSEMENT DES EQUIPES DANS UNE POULE.

- Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre.
 - Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles.
- Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :
- a) en faisant le total de leurs points-rencontre ;
 - b) ensuite, pour celles qui restent encore à égalité, en faisant le quotient des points parties gagnés par les points parties perdus dans les mêmes rencontres ;
 - c) ensuite, pour celles qui restent encore à égalité, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues dans les mêmes rencontres ;
 - d) ensuite, pour celles qui restent encore à égalité, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres ;
 - e) si besoin est, en cas d'égalité persistante, une rencontre sur tables neutres peut être organisée par la commission sportive compétente ;
 - f) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée perdue quatre manches à zéro et 11-0 à chaque manche.

9) FORFAITS.

- Toute équipe qui déclarera forfait pour une rencontre ou pour le reste de la compétition sera sanctionnée.
- **Forfait simple : 30 € par rencontre.** Après deux forfaits : Forfait général
 - Forfait général : **45 €.**

** Pour éviter des poules « très fortes », il sera établi un classement à partir des points des joueurs des équipes engagées : Les 8 équipes ayant le plus fort total en points seront classées *têtes de série*. En conséquence, vous voudrez bien indiquer sur le bulletin d'engagement **les nom, prénom et nombre de points de chacun des deux joueurs.**

**** En rouge, les modifications apportées au règlement par rapport à la saison passée.**

COUPES DE LA MANCHE

Trophée GUY LEMOINE - Challenge départemental - Coupe du Comité

Caractéristiques principales de l'épreuve :

- Equipe de 2 joueurs ou joueuses (*équipe mixte possible*)
- Rencontre : 4 simples + 1 double au meilleur des 7 manches (*4 manches gagnantes*)
- Ouverte uniquement aux Juniors, Seniors ou Vétérans (nés **avant** le 1^{er} Janvier **2008**)
- Total des points des joueurs : inférieur ou égal à **3000**.
- Poules de 4 équipes : les 2 premières qualifiées pour le Trophée Guy LEMOINE, les 2 autres pour le Challenge Départemental dans des tableaux à élimination directe.
Pour les équipes éliminées avant les ½ finales et ayant moins de 2000 points, participation à la Coupe du Comité.
- Une rencontre par mois environ, date à fixer entre les clubs avec date butoir **impérative**.
- Droits d'engagement : **12 € par équipe**.
Le règlement sera perçu par le Trésorier du Comité de la Manche en début de 2^{ème} phase.

Le bulletin d'engagement ci-dessous, entièrement rempli et signé, doit être retourné avant le **dimanche 23 Octobre 2022**, délai de rigueur. (**Les inscriptions sont limitées à 64 équipes**)

BULLETIN d'ENGAGEMENT - COUPES DE LA MANCHE

TROPHÉE GUY LEMOINE – CHALLENGE DEPARTEMENTAL – COUPE DU COMITÉ

A adresser avant le **dimanche 23 Octobre 2022** à :

Didier LECOQ, 20 rue des Vignes, 50640 LE TEILLEUL

ou par @-mail : **did.lecoq@orange.fr** ** Téléphone : **02 33 59 99 83 / 06 20 16 46 27**

NOM de l'ASSOCIATION : N° Club : **99 50**

NOM et Adresse mail du **CORRESPONDANT** du Club :

Mail :@.....

Engage équipe(s) pour les COUPES DE LA MANCHE

NOM, prénom, adresse et téléphone du responsable de **chaque équipe** :

➤ **Equipe 1** – NOM et prénom du **Responsable** :

Adresse :

Téléphone : @-mail :

Nom, prénom et **classement** des deux joueurs :

a) N° licence : Points :

b) N° licence : Points :

➤ **Equipe 2** – NOM et prénom du **Responsable** :

Adresse :

Téléphone : @-mail :

Nom, prénom et **classement** des deux joueurs :

a) N° licence : Points :

b) N° licence : Points :

BULLETIN d'ENGAGEMENT - COUPES DE LA MANCHE

TROPHÉE GUY LEMOINE – CHALLENGE DEPARTEMENTAL – COUPE DU COMITÉ

(Les inscriptions sont limitées à 64 équipes)

Ce bulletin d'engagement est à adresser avant le **23 Octobre 2022** à :

Didier LECOQ, 20 rue des Vignes, 50640 LE TEILLEUL

ou par @-mail : **did.lecoq@orange.fr** ** Téléphone : 02 33 59 99 83 / 06 20 16 46 27

NOM de l'ASSOCIATION : N° Club : **99 50**

NOM et Adresse mail du **CORRESPONDANT** du Club :

Mail :@.....

Engage équipe(s) pour les COUPES DE LA MANCHE

NOM, prénom, adresse et téléphone du responsable de **chaque équipe** :

➤ **Equipe 1** – NOM et prénom du **Responsable** :

Adresse :

Téléphone : @-mail :

Nom, prénom et **classement** des deux joueurs :

a) N° licence : Points :

b) N° licence : Points :

➤ **Equipe 2** – NOM et prénom du **Responsable** :

Adresse :

Téléphone : @-mail :

Nom, prénom et **classement** des deux joueurs :

a) N° licence : Points :

b) N° licence : Points :

➤ **Equipe 3** – NOM et prénom du **Responsable** :

Adresse :

Téléphone : @-mail :

Nom, prénom et **classement** des deux joueurs :

a) N° licence : Points :

b) N° licence : Points :

➤ **Equipe 4** – NOM et prénom du **Responsable** :

Adresse :

Téléphone : @-mail :

Nom, prénom et **classement** des deux joueurs :

a) N° licence : Points :

b) N° licence : Points :